

L'agglomération Pays Foix-Varilhes met en place son conseil de développement

Un conseil de développement doit être mis en place dans tous les EPCI de plus de 20 000 habitants. L'agglomération Pays Foix-Varilhes et ses presque 32 000 habitants n'échappent pas à la règle.

Pour créer un espace de dialogue et de concertation

En fusionnant en 2017, les communautés de communes du canton de Varilhes et du Pays de Foix ont donné lieu à la communauté d'agglomération du Pays Foix-Varilhes. Cette dernière est donc aujourd'hui dans l'obligation de créer son conseil de développement. Les élus communautaires, plutôt favorables à la démocratie participative, ont délibéré, le 27 février 2019, en faveur de la création de son conseil de développement. Ce dernier a pour objet de créer un espace de dialogue et de concertation entre la Communauté d'agglomération, les citoyens et les acteurs du territoire. Il devra permettre de faire émerger une parole collective, sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique.

Selon la loi, le conseil de développement « est consulté sur l'évaluation et l'actualisation du projet de territoire, sur les projets et les documents de prospective et de planification qui en résultent, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI intercommunale ».

La constitution des membres du conseil

Les conseils de développement sont souvent constitués de citoyens bénévoles et de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Le conseil de développement de l'agglomération Pays Foix Varilhes sera, lui, composé de 48 citoyens dont 36 proposées par les membres du bureau selon plusieurs critères simultanés et 12 par appel public à candidatures citoyennes (habitants, usagers des services, associations non institutionnalisées et entreprises). Ils seront divisés en 4 groupes de travail (Développement économique ; Enfance, jeunesse, solidarités, personnes âgées ; Sport et culture ; et Environnement, énergies, habitat, mobilités) de 12 membres chacun.

« Un comité de 32 experts associés, regroupant les institutions partenaires de la Communauté d'agglomération (chambres consulaires, syndicats, fédérations, associations et agences spécialisées...) » pourra épauler le CODEV dans le cadre des 4 domaines thématiques, sur demande de ce dernier, « dans la limite de 8 experts au sein de chaque groupe de travail ».

Avoir un panel citoyen représentant le territoire de l'agglomération Pays Foix Varilhes

« Les membres du bureau communautaire ont proposé une liste de 36 personnes qu'ils souhaitent voir intégrer le conseil de développement. Cette liste a été élaborée selon plusieurs critères simultanés :

- La parité femme/homme
- La situation géographique de ses membres (1/3 ex-canton Foix ville, 1/3 ex-canton Foix Rural et 1/3 ex-canton de Varilhes, représentant chacun 1/3 de la population de la Communauté d'agglomération),
- Les tranches d'âges (à partir de 18 ans)
- La représentativité des milieux « économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs » : diversités de métiers, de centres d'intérêts ou encore d'engagements associatifs.

En complément, 12 membres intégreront le Conseil de développement à l'issue d'un appel public à candidatures citoyennes lancé via le site internet et la presse. Dans le cas d'un nombre de candidatures supérieur à 12, un tirage au sort sera effectué pour retenir les futurs membres du conseil de développement. »

Une autonomie de fonctionnement pour une approche extérieure

Le conseil de développement s'organise librement et bénéficie d'une autonomie de fonctionnement. En précisant les modalités de son fonctionnement dans son règlement intérieur, l'EPCI peut veiller « *aux conditions du bon exercice de ses missions* ». Les groupes de travail se réuniront au cours de l'année selon les saisines et auto-saisines proposées par la communauté d'agglomération et le conseil de développement lui-même. L'ensemble des membres du conseil de développement formera la plénière qui se réunira au moins une fois par an pour valider le rapport d'activités. En avril, a été organisée la préparation de la plénière de lancement et en mai devrait être élu(e) le ou la président(e).

Les élus de l'agglomération espèrent que le conseil de développement pourra leur apporter une vision extérieure sur les politiques à mener dans le cadre du projet de territoire de l'agglomération.